



Ecole à journée continue bilingue – Inscription pour l'année scolaire 2017-2018

1) Données personnelles de l'enfant (veuillez remplir un formulaire par enfant)

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : féminin masculin

Rue/no. : Localité/NLP :

Données personnelles des parents / représentants légaux :

Mère

Nom : Prénom :

Rue : Localité/NLP :

Tél. privé : Portable :

Tél. prof. : e-mail privé :

Père

Nom : Prénom :

Rue : Localité/NLP :

Tél. privé : Portable :

Tél. prof. : e-mail privé :

Droit de garde : Parents Mère Père Autres

L'inscription est contraignante pour les modules d'encadrement choisis.

Module d'accueil	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h30 – 08h20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11h45 – 13h45 Avec repas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11h45 – 12h55 ¹⁾ Avec repas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12h15 – 13h15 ²⁾ Avec repas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13h45 – 15h15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13h45 – 16h45 ⁴⁾			<input type="checkbox"/>		
15h15 – 16h15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15h45 – 16h15 ³⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16h15 – 18h00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16h45 – 18h00 ⁴⁾			<input type="checkbox"/>		

1) Uniquement pour les élèves reprenant les cours à 12h55 (cours facultatifs).

2) Uniquement pour les élèves qui fréquentent le cycle secondaire à Bienne.

3) Uniquement pour les élèves de l'école enfantine.

4) Uniquement pour le mercredi après-midi.



Ecole à journée continue bilingue – Inscription pour l'année scolaire 2017-2018

2) Données complémentaires de l'enfant

Nom de l'enfant :

Nom /adresse /tél. pédiatre :

.....

Nom / adresse/ tél. dentiste :

.....

Allergies :

Caisse-maladie :

Notre enfant mange de la viande : oui non

Notre enfant doit prendre régulièrement des médicaments : oui non

Si oui, lesquels?

Médicaments et posologie à remettre au personnel en charge de l'encadrement des enfants!

Notre enfant rentre seul : oui non

Notre enfant est accompagné par les personnes suivantes :

Nous souhaitons que notre enfant travaille à ses **devoirs** à l'école à journée continue : oui non

Autres communications :

.....

Délai d'inscription pour l'année scolaire 2017/18 : 16 juin 2017

Confirmation d'inscription : après échéance du délai d'inscription, une confirmation est envoyée aux parents / représentants légaux.

Formulaires d'inscriptions complets (pages 1-4 + justificatifs exigés) à envoyer à :

Administration municipale d'Evilard, Ecole à journée continue, Rachel Kramer, Route Principale 37, 2533 Evilard

L'inscription n'est valable que si tous les documents demandés sont remis.

Lieu et date : Signature des parents / représentants légaux :

.....



Ecole à journée continue bilingue – Inscription pour l'année scolaire 2017-2018

3) Calcul du revenu déterminant

Nom et prénom des parents :

Nom et prénom de l'enfant :

Taille de la famille :

La taille de la famille est le nombre de personnes vivant sous le même toit (parents et les enfants envers lesquels ils ont une obligation d'entretien). Les partenaires vivant en concubinage sont considérés comme membres de la famille lorsque le concubinage dure depuis au moins cinq ans ou si le couple a des enfants en commun. Les enfants qui ne vivent pas sous le même toit sont aussi à compter si les parents ont une obligation d'entretien envers eux et subviennent effectivement à leur entretien (annexer le justificatif).

<input type="checkbox"/>	<p>Nous renonçons / je renonce à des subventions et à la déclaration du revenu et de la fortune. Nous payons / je paie le tarif maximal.</p> <p>Lieu et date : Signature :</p>
--------------------------	---

<input type="checkbox"/>	<p>Nous percevons / je perçois l'aide sociale et nous joignons / je joins le justificatif correspondant. Nous payons / je paie le tarif minimal.</p> <p>Lieu et date : Signature :</p>
--------------------------	---

<input type="checkbox"/>	<p>Nous faisons valoir nos droits à / je fais valoir mon droit à des subventions.</p>
<p>Dans ce cas, veuillez déclarer votre revenu et votre fortune et indiquez ci-après quels justificatifs vous joignez à votre déclaration :</p>	
<input type="checkbox"/>	Taxation fiscale 2016 définitive
<input type="checkbox"/>	Déclaration d'impôt 2016
<input type="checkbox"/>	Certificats de salaire, justificatifs bancaires, justificatifs de contributions d'entretien
<p>Le cas échéant, le secrétariat de l'école à journée continue peut demander des renseignements auprès de l'administration des impôts. Dans ce cas, veuillez donner votre autorisation :</p>	
<input type="checkbox"/>	<p>Nous autorisons / j'autorise le secrétariat de l'école à journée continue à se procurer les documents et justificatifs nécessaires sur nos / mes données fiscales à l'administration des impôts.</p>



Ecole à journée continue bilingue – Inscription pour l'année scolaire 2017-2018

4) Déclaration du revenu et de la fortune

	2016	Référence dans la taxation fiscale / la déclaration d'impôt		Famille ¹	
		Formulaire	Chiffre	Mère	Père
Revenu	Revenus provenant d'une activité lucrative dépendante (net)	2	2.21		
	Bénéfice commercial - moyenne des trois dernières années	9	9210		
		10	9210		
		8	8.1/8.2/8.3 ²		
	Revenu de remplacement assujéti à l'impôt (prestations de l'AVS, AI, AC, ACPG, etc.)	2	2.22/2.23		
	Contributions d'entretien perçues	2	2.24		
Allocations familiales perçues (si non incluses dans le salaire net)	2	2.25			
Revenu et fortune de chaque parent					
Fortune	5 % de la fortune nette ³	3	32/53		
		7	7.0		
		8	8.3 ⁴		
		4	4.3		
Total des revenus et de la fortune des deux parents					
Déduction	Déduction Contributions d'entretien versées	5	5.1		
Revenu déterminant avant application de la déduction en fonction de la taille de la famille					
Déductions forfaitaire	Déduction en fonction de la taille de la famille Famille de 3 personnes : CHF 3 800 par personne (total CHF 11 400) Famille de 4 personnes : CHF 5 960 par personne (total CHF 23 840) Famille de 5 personnes : CHF 7 040 par personne (total CHF 35 200) Famille de 6 personnes ou plus : CHF 7 580 par personne				
Total	Revenu déterminant				

Nous attestons / j'atteste que toutes les indications ci-dessus sont complètes et correctes.

Lieu et date :

Signature :

Vos données sont traitées de manière confidentielle. Le secrétariat de l'école à journée continue / l'administration municipale peuvent exiger, à des fins de contrôle, des renseignements et documents justificatifs ou demander des précisions à l'administration des impôts.

¹ Pour les personnes mariées et les couples vivant en concubinage et ayant des enfants en commun, les deux revenus sont pris en compte. Pour les couples vivant en concubinage et n'ayant pas d'enfant en commun, l'addition des revenus n'est effectuée qu'après cinq années de vie commune effective.

² Part du revenu

³ Calcul de la part de fortune déterminante : fortune conformément à l'état des titres (formulaire 3, ch. 32) plus la valeur officielle des biens immobiliers (formulaire 7, ch. 7.0) moins les dettes (formulaire 4, ch. 4.3) = fortune nette ; fortune nette/20 = 5 % de la fortune nette

⁴ Part de la fortune privée